



LNC Centre Est

LNC CENTRE EST, 1 rue de la guichardière, 26140 ANNEYRON
SIRET 85223271900025

R.C.S. ROMANS 852232719

Contrat de location de matériel

Entre les soussignés :

D'une part :

L'entreprise **LNC CENTRE EST**, 1 rue de la guichardière 26140 ANNEYRON ci-après dénommé "le propriétaire",

Et d'autre part :

NOBEL SPORT, 1130 route de Châteauneuf 26140 ANNEYRON, ci-après dénommé " le preneur ",

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Le matériel

Machine de Nettoyage Cryogénique ICEsonic **SMART HD**, livrée avec tuyau de tir 5 mètres + pistolet de tir et buse Ø5.5mmx125mm

Article 2 - Durée de la location

La présente location est consentie pour une durée de **3 jours** à compter du **19 septembre 2022 14h00** et se terminera de plein droit et sans formalité le jeudi **22 septembre 2022 18h00**.

Article 3 - Loyer

En contrepartie le preneur s'engage à verser 48 heures en fin de location, la somme de **deux mille quatre cent quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises**, incluant la mise à disposition de la machine pour 3 jours consécutifs, la formation à l'utilisation et du bon entretien de la machine de la machine ainsi que de la glace carbonique.

Article 4 - Conditions générales

Le matériel sera testé avant le départ par le professionnel en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les

modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels ...) auprès de sa compagnie d'assurance. Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc. éventuelles sont à charge du preneur. Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel via la formation technique utilisateur figurant dans le devis joint, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

La restitution du matériel se fera 1130 route de Châteauneuf 26140 ANNEYRON. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par le professionnel. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation sera réparé par le professionnel ou tout autre avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai immédiat, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

Article 5 - Dépôt de garantie

Le preneur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession des lieux une somme de **2000 euros** à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

Article 6 - Etat du matériel

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur.

Fait à ANNEYRON, le 12/09/2022 en deux exemplaires originaux

Le propriétaire



LNC CENTRE EST
EMMANUEL MARTELLIERE
1 RUE DE LA GUICHARDIERE
26140 ANNEYRON
06 33 66 22 81
SIRET 852 232 719

Le preneur